

N A T O **CORONOCENTRAL**

DOCUMENT EN PRÊT, A RENVoyer
PRESS AND MEDIA AU 1.134 EXT. 4641
SERVICE

O T A N

SERVICE DE PRESSE
ET DES MEDIAS

NATO/OTAN, 1110 BRUSSELS/BRUXELLES • TEL. : 707 41 11

TELEFAX/TELECOPIEURS : 707 50 57 - 707 50 58

COMMUNIQUE DE PRESSE M-DPC/NPG-1(2000)59

Pour diffusion immédiate
8 juin 2000

REUNIONS DU COMITE DES PLANS DE DEFENSE ET DU GROUPE DES PLANS
NUCLEAIRES EN SESSION MINISTERIELLE TENUES A BRUXELLES
LE 8 JUIN 2000

COMMUNIQUE FINAL

1. Le Comité des plans de défense et le Groupe des plans nucléaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord se sont réunis en session ministérielle, à Bruxelles, le 8 juin 2000.
2. La planification de la défense est le processus sur lequel s'appuient la cohésion politique de l'Alliance et le lien transatlantique. Elle est au cœur des travaux que mène l'OTAN pour faire en sorte que l'Alliance possède collectivement les capacités militaires dont elle a besoin afin de préparer et d'accomplir la gamme complète de ses missions, de la défense collective aux opérations de réponse aux crises et de soutien de la paix. Notre processus de planification de la défense collective apporte une contribution indispensable à la réalisation des améliorations de capacités essentielles prévues dans l'Initiative sur les capacités de défense, qui a été lancée par nos chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Washington l'an dernier. Nous avons adopté aujourd'hui un nouvel ensemble d'objectifs de forces de l'OTAN pour la période allant jusqu'en 2006. Nous veillerons à ce qu'une priorité élevée leur soit donnée dans nos plans de forces nationaux, et à ce que des ressources leur soient affectées selon les besoins.
3. Nous nous sommes félicités de la pleine participation de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne à ce cycle d'objectifs de forces en tant que membres de l'Alliance.
4. Les objectifs de forces pour 2000 portent sur les besoins essentiels qui doivent être satisfaits pour assurer aux forces militaires de l'Alliance la dotation en effectifs, l'équipement et l'entraînement nécessaires afin de relever les défis de sécurité auxquels elles peuvent se trouver confrontées. Ils tiennent compte des enseignements tirés des opérations de l'OTAN dans les Balkans, en particulier s'agissant du Kosovo. Ils restent également axés sur les besoins liés au soutien d'éventuelles opérations dirigées par l'UEO. Nous demeurons prêts à définir et à adopter, comme il a été indiqué au Sommet de Washington, les dispositions nécessaires pour poursuivre l'adaptation du système de planification de la défense de l'OTAN afin d'intégrer à l'avenir la disponibilité de forces pour des opérations dirigées par l'UE.
5. Les objectifs de forces pour 2000 prennent également en compte les améliorations de capacités essentielles recherchées dans la DCI, auxquelles ils sont liés le cas échéant. Pour les pays qui participent à la planification de la défense collective de l'Alliance, la réalisation de ces objectifs de forces sera une étape capitale de la mise en

pratique de la DCI. Nous nous félicitons de l'attention accrue qui est accordée, grâce à la DCI, au processus de planification de la défense collective, et du nouvel élan que cette Initiative a donné à ce dernier; nous acceptons le défi qui consiste à faire état de progrès importants dans ce domaine lors du prochain examen annuel de la défense.

6. A notre prochaine réunion, en décembre, nous ferons le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de forces, nous approuverons une nouvelle Directive ministérielle, à laquelle nous avons consacré un échange de vues aujourd'hui, et nous ferons également le point sur l'avancement de l'examen de la structure de forces de l'OTAN.

7. A notre réunion en tant que Groupe des plans nucléaires, nous avons examiné la situation des forces nucléaires de l'OTAN ainsi qu'un certain nombre d'activités connexes. Nous notons avec satisfaction que le dispositif de forces nucléaires réduit de l'OTAN est pleinement conforme au Concept stratégique de l'Alliance. Les forces nucléaires de l'OTAN constituent un élément crédible et efficace de la stratégie des Alliés consistant à prévenir la guerre, et elles sont maintenues au niveau minimum suffisant à préserver la paix et la stabilité. Nous avons la certitude que les armes nucléaires des Alliés et les modalités de leur stockage continuent de répondre aux normes de sûreté et de sécurité les plus élevées.

8. Nous nous félicitons des résultats positifs de la récente Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et affirmons les engagements que nous avons pris à la Conférence. Les pays membres de l'OTAN sont aussi résolument en faveur du commencement immédiat et de la conclusion rapide de négociations concernant un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles qui soit non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable, et universel.

9. Nous saluons la ratification par la Russie du Traité START II et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette double ratification est une étape importante vers des réductions encore plus substantielles et, à terme, l'élimination des armes nucléaires à l'échelle mondiale. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre du Traité START II et assurons les Etats-Unis et la Fédération de Russie que nous soutenons pleinement leurs négociations sur les éléments de base d'un cadre START III agréé qui permettrait de réduire les nombres de charges nucléaires stratégiques déployées de 80% par rapport aux niveaux maximums enregistrés pendant la Guerre froide. Nous réitérons notre appel à la Russie afin qu'elle mène à leur terme les réductions annoncées en 1991 et 1992 pour ses armes nucléaires tactiques et qu'elle revoie encore ses stocks beaucoup plus importants d'armes nucléaires tactiques, en vue de procéder à de nouvelles réductions significatives.

10. Nous avons reçu un rapport sur les activités menées à l'appui des travaux que l'Alliance poursuit dans un contexte plus large, sur les options relatives aux mesures de confiance et de sécurité, à la vérification, à la non-prolifération, à la maîtrise des armements et au désarmement.

11. Nous nous réjouissons à la perspective de la reprise des échanges de vues entre l'OTAN et la Fédération de Russie sur une série de questions concernant les armes nucléaires, sous les auspices du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.